Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Secteur Ex-SIAEP PARCAY LES PINS-BREIL

Exercice 2019

Station de traitement d'eau de Parçay les Pins

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Table des matières

Caractérisation technique du service 1. 1.1. Présentation du territoire desservi 1.2. Mode de gestion du service 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1) Nombre d'abonnés 1.4. 1.5. Eaux brutes 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau 1.5.2. Achats d'eaux brutes 1.6. Eaux traitées 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019 1.6.2. Production Achats d'eaux traitées 1.6.3. 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice Autres volumes 1.6.5. 1.6.6. Volume consommé autorisé 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 2. Tarification de l'eau et recettes du service 2.1. Modalités de tarification Facture d'eau type (D102.0) 2.2. 10 2.3. Recettes 11 3. Indicateurs de performance 13 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) 3.2. Indicateurs de performance du réseau 3.3. 15

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

Financement des investissements 4.

4.1. Branchements en plomb

19

4.2. Montants financiers

4.3. État de la dette du service

4.4. Amortissements

19

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

20

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

20

Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 5.

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

21

Tableau récapitulatif des indicateurs 6.

Caractérisation technique du service 1.

Présentation du territoire desservi 1.1.

Le service est géré au niveau communal

intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de communes Baugeois Vallée
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : Ex SIAEP Parçay-les-Pins et Breil
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	X	
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	X	
Traitement (1)	X	
Transfert	X	
Stockage (1)	X	
Distribution	X	

(1) A compléter

•	Territoire desservi (communes a Noyant-Villages (<u>Communes dé</u>	,	rs et hameaux desservis, etc.) : Co reil)	mmune de
	Existence d'une CCSPI	Oni	X Non	

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en affermage

Nature du contrat :

• Nom du fermier : VEOLIA EAU-Compagnie Générale des Eaux

Date de début de contrat : 1/01/2010
Date de fin de contrat initial : 31/12/2019

Nombre d'avenant: N°1 (prolongation d'un an du contrat)
 Date effective de fin de contrat (après avenant): 31/12/2020

• Nature exacte de la mission du prestataire :

Gestion du service	Application du règlement de service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, recherche des fuites, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	Des branchements, des canalisations ≤6 m, des compteurs, des installations de télésurveillance, des équipements électriques, des ouvrages de traitement, des matériels tournants

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 1 168 habitants au 31/12/2019 (1 184 au 31/12/2018).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 635 abonnés au 31/12/2019 (636 au 31/12/2018).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2018	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Variation en %
Noyant-Villages			
Total	636	635	-0,2%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 9 abonnés/km au 31/12/2019 (9,07 abonnés/km au 31/12/2018).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,84 habitants/abonné au 31/12/2019 (1,86 habitants/abonné au 31/12/2018).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 72,28 m³/abonné au 31/12/2019. (72,24 m³/abonné au 31/12/2018).

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 79 187 m³ pour l'exercice 2019 (96 055 pour l'exercice 2018).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
Forage 1 des Moulins	souterraine	20 m3/h	30 685	46 073	50,1%
Forage 2 des Moulins	souterraine	30 m3/h	65 370	33 114	-49,3%
Total			96 055	79 187	-17,6%

La baisse du volume prélevé se justifie par l'arrêt des purges CVM suite au renouvellement des 5 derniers tronçons réalisés en 2019.

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

1.5.2. Achats d'eaux brutes

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019

1.6.2. Production

Le service a 1 station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)	
Les Moulins (Parçay-les-Pins)	Déferrisation-filtration-adoucissement-désinfection à la Javel	

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2018 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2019 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
Total du volume produit (V1)	87 431	77 902	-10,9%	80

1.6.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m ³	Variation des volumes achetés en %
Ex-SIVU AEP NOYANT (CCBV)	377	0	
Ex-SI EST ANJOU (CA Saumur Val de Loire)	303	0	
Total d'eaux traitées achetées (V2)	680	0	-100%

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	45 947	45 895	
Abonnés non domestiques	0	0	
Total vendu aux abonnés (V ₇)	45 947	45 895	-0,1%
Ex-SIAEP CHANNAY SUR LATHAN (CC Touraine Ouest Val de Loire)	1370	959	
Total vendu à d'autres services (V ₃)	1 370	959	-30%

⁽¹⁾ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2018 en m3/an	Exercice 2019 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	50	190	280%
Volume de service (V9)	23 280	13 299	-42,9%

La baisse du volume de service s'explique par le renouvellement intégral des conduites concernées par les CVM et par voie de conséquence la fermeture des purges.

1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2018 en m3/an	Exercice 2019 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	69 277	59 384	-14,3%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 70,54 kilomètres au 31/12/2019 (70,13 au 31/12/2018).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020			
	Part de la collectivité					
Part fixe (€ H	T/an)					
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	43 €	43 €			
Part proportio	nnelle (€ HT/m ³)					
	Prix au m³	0,4 €/m ³	0,4 €/m ³			
	Part du délég	ataire				
Part fixe (€ H	T/an)					
	Abonnement (1) y compris location du compteur	33,98 €	34,62 €			
Part proportio	nnelle (€ HT/m ³)					
	Prix au m³	0,818 €/m ³	0,833 €/m ³			
	Taxes et rede	vances				
Taxes						
	Taux de TVA (2)	5,5 %	5,5 %			
Redevances						
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,11 €/m ³	0,0337 €/m ³			
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,3 €/m ³	0,3 €/m3			

Le tarif de la redevance de prélèvement sur la ressource de 0,11 €/m3 en 2019 a permis d'ajuster le compte de redevance de bassin qui était déficitaire sur le contrat. Il n'y avait pas eu de calcul d'ajustement en 2018. En 2019 le nouveau solde présentait un excédent de 248,34 €.

Le nouveau tarif de 0,0337 €/ m3 pour 2020 permet de provisionner la prochaine facture de l'Agence de l'Eau. Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

¬ Délibération du 19/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les tarifs du service d'eau potable

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ($120 \text{ m}^3/\text{an}$) sont :

Facture type	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %				
Part de la collectivité							
Part fixe annuelle	43,00	43,00	0%				
Part proportionnelle	48,00	48,00	0%				
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	91,00	91,00	0%				
Part du délégataire	(en cas de délégation de	e service public)					
Part fixe annuelle	33,98	34,62	1,9%				
Part proportionnelle	98,16	99,96	1,8%				
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	132,14	134,58	1,9%				
Т	axes et redevances						
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	13,20	4,04	-69,4%				
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	36,00	36,00	0%				
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	64,18	54,65	-14,8%				
Total	287,32	280,23	-2,5%				
Prix TTC au m ³	2,39	2,34	-2,1%				

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle. La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les volumes facturés au titre de l'année 2019 sont de 45 895 m^3 /an (45 947 m^3 /an en 2018).

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	41 728	46 134	
dont abonnements			
Recette de vente d'eau en gros		0	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)		0	
Total recettes de vente d'eau	41728	46 134	10,6%
Recettes liées aux travaux			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	41728	46 134	10,6%

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	54 713	58 888	
dont abonnements			
Recette de vente d'eau en gros	676		
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	55 389	58 888	6,3%
Recettes liées aux travaux		4 838	
Autres recettes (préciser)	3 860	3 963	
Total autres recettes	3 860	8 801	28%
Total des recettes	59 249	67 689	14,2%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2019 : 113 823 € (100 977 € au 31/12/2018).

3. <u>Indicateurs de performance</u>

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les

prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019
Microbiologie	5	0	9	0
Paramètres physico-chimiques	5	0	9	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2018	Taux de conformité exercice 2019
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

La présence de CVM sur le réseau de distribution de Parcay les Pins et de Breil est une problématique majeure.

8 points de purge ont été mis en place sur le réseau par VEOLIA pour permettre de distribuer une eau conforme. En 2018, la Communauté de Communes de Baugeois-Vallée a engagé un programme de renouvellement de conduites sur 2 ans avec 3 tronçons renouvelés en 2018 et 5 tronçons renouvelés en 2019.

Tous les résultats des analyses des 8 tronçons renouvelés sont concluants (teneur inférieure à $0.5 \mu g/l$); les purges ont donc été supprimées.

Globalement, sur l'ensemble du territoire, le volume d'eau rejeté par les purges était de 68 000 m3 en 2017, 44 000 m3 en 2018 et 25 000 m3 en 2019.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		.1	points
nombre de poin	S V	aieur	potentiels

DARTIE A . DI AN DEC DECE	ALIV		
PARTIE A : PLAN DES RESE. (15 points)	AUX		
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RE (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points		partie A)	
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	•	Oui	
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	93,3%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE E (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins de			X
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui: 10 points non: 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	99

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

	Exercice 2018	Exercice 2019
Rendement du réseau	80,2 %	77,5 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	2,76	2,34
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	53 %	59,6 %

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,2 m³/j/km (1,6 en 2018).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des pertes est de 0,7 m³/j/km (0,7 en 2018).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire renouvelé en km				6,337	1,735

Au cours des 5 dernières années, 8,07 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'année 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 2,29% (1,81 en 2018).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2019, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2018).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder $10 \mu g/l$. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2018	Exercice 2019
Nombre total de branchements plomb	Néant	Néant

4.2. Montants financiers

	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	274 713
Montants des subventions en €	0	118 279
Montants des contributions du budget général en €	0	0

Les travaux réalisés en 2019 ont été principalement :

• Renouvellement de 5 tronçons liés aux CVM à PARCAY LES PINS (« Les Basses Guissinières », « La Croix », « Les Grands Champs », « Le Gros Chêne » et « Cintré »)

4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (mor	ntant restant dû en €)	0	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	0	0

en intérêts	0	0

4.4. Amortissements

Pour l'année 2019, la dotation aux amortissements a été de 131 807 € (133 992 € en 2018). Il est précisé que cette dotation intègre aussi la dotation aux amortissements du secteur de l'EX-SIVU AEP Noyant.

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels 2020 en € HT
RESERVOIR	
Pose d'une trappe cadenassée sous échelle accès cuve	600 €

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €	
Néant			

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2019, 314,07 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit $0,0068 \, \text{€/m}^3$ pour l'année 2019 $(0,003 \, \text{€/m}^3 \, \text{en 2018})$.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Néant	

6. <u>Tableau récapitulatif des indicateurs</u>

		Exercice 2018	Exercice 2019
	Indicateurs descriptifs des		
	services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	1 184	1 168
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,39	2,34
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	99	99
P104.3	Rendement du réseau de distribution	80,2%	77,5%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1,6	1,2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	0,7	0,7
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,81%	2,29%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,003	0,0068